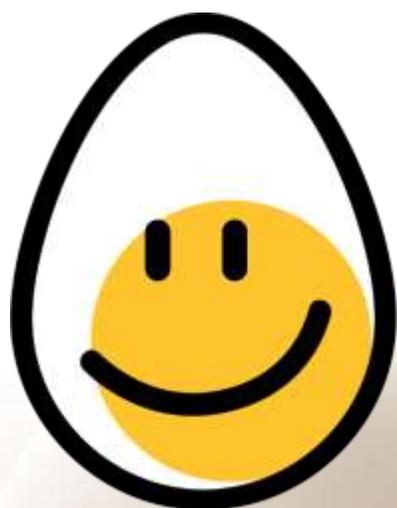


Egg Farmers of Ontario

Plan d'affaires 2020



get cracking[®]
Egg Farmers of Ontario



Vision – Nous nous efforçons ...

De maintenir un secteur des œufs durable et progressif qui offre aux consommateurs un choix d'œufs frais de haute qualité, produits par des fermes familiales engagées en matière de soins aux animaux et envers la protection de l'environnement.

Mission

La Egg Farmers of Ontario est une organisation dirigée par des producteurs qui gère l'offre et la commercialisation ordonnée des œufs de sorte que les clients puissent obtenir à prix abordable une source de protéines fraîche, sécuritaire et de haute qualité.

Moyens de livraison

- Gérer l'élevage de poulettes et la production d'œufs conformément aux lignes directrices nationales de la gestion de l'offre en utilisant une variété de systèmes de logements approuvés.
- Gérer la production et le prix des œufs à l'aide d'un système d'établissement du coût de production.
- Assurer l'application de normes rigoureuses en matière de salubrité des aliments et de soins aux animaux par le biais du Programme d'assurance de la qualité des œufs (AQO).
- Stimuler la demande pour les œufs sur le marché par la promotion, l'innovation et la recherche.

VALEURS

La Egg Farmers of Ontario croit fermement en :

1. La salubrité des aliments et les soins aux animaux

- Fournir des œufs salubres et de haute qualité par l'application de normes de classe mondiale en matière de salubrité des aliments et de soins aux animaux.

2. Un système d'établissement de prix équitables à la ferme

- Veiller à ce que le système national de gestion de l'offre pour les œufs assure la durabilité de notre secteur pour les générations à venir, tout en assurant un juste prix pour les consommateurs.

3. La durabilité

- Veiller à ce que nos programmes, politiques et procédures favorisent la durabilité environnementale et financière.

4. Son personnel

- Soutenir une équipe dédiée et professionnelle qui fait preuve d'intégrité pour assurer l'exploitation efficace de notre organisation.

5. L'imputabilité

- Servir efficacement les producteurs d'œufs et les éleveurs de poulettes de l'Ontario en appliquant des politiques justes, transparente et en répondant aux besoins du marché intérieur.

6. L'établissement de relations

- Maintenir des relations de travail professionnelles avec tous les intervenants de notre secteur.

7. Leadership

- Fournir un leadership de soutien aux autres organisations agricoles.

ENJEUX PRINCIPAUX

1. Promotion d'un système d'établissement de prix équitables à la ferme
2. Gestion de l'offre et répondre à la demande
3. Amélioration des opérations et de la productivité à la ferme
4. Maintien de la confiance des consommateurs
5. Assurance d'une bonne gouvernance et de communications efficaces avec les producteurs

1. Promotion d'un système d'établissement de prix équitables à la ferme

OBJECTIFS :

- 1.1** Promouvoir l'établissement de prix équitables à la ferme grâce à un système national stable de gestion de l'offre avec tous les paliers de gouvernement.
 - 1.1.1 Promouvoir l'utilisation de la terminologie de prix équitables à la ferme lors du déjeuner annuel d'omelettes pour les membres du Parlement provincial à l'automne de 2020.
 - 1.1.2 Incorporer la terminologie de prix équitables à la ferme dans le travail accompli avec le GO4 au palier national et lors du déjeuner annuel d'omelettes sur la Colline au printemps de 2020.
 - 1.1.3 Incorporer une justification des prix équitables à la ferme dans les communications utilisées pour établir des relations avec les nouveaux membres du Parlement de l'Ontario.
 - 1.1.4 Continuer à incorporer la terminologie de prix équitables à la ferme et leur justification dans les activités régulières de relations gouvernementales (notes d'information, comparutions, etc.).
- 1.2** Accroître la compréhension des consommateurs face aux avantages d'un système d'établissement de prix équitables des œufs à la ferme.
 - 1.2.1 Fournir des messages clés concernant la terminologie de prix équitables à la ferme et des preuves à l'appui dans les ressources utilisées dans le cadre des activités de sensibilisation des producteurs avant le 1^{er} mars.
- 1.3** Continuer à jouer un rôle de leadership en matière d'élaboration de politiques et de communications en appui au système national et provincial.
 - 1.3.1 Faire valoir l'utilisation de la terminologie de prix équitables à la ferme auprès des producteurs de l'Ontario.
 - 1.3.2 Faire valoir l'utilisation de la terminologie de prix équitables à la ferme auprès des dirigeants des gouvernements à tous les paliers.
 - 1.3.3 Faire valoir l'utilisation de la terminologie de prix équitables à la ferme à l'échelle nationale (Producteurs d'œufs du Canada et autres provinces).
 - 1.3.4 Faire valoir l'utilisation de la terminologie de prix équitables à la ferme auprès des autres groupes du GO5.

2. Gestion de l'offre et répondre à la demande

OBJECTIFS :

- 2.1** Faire correspondre l'offre et la demande pour répondre aux besoins en poulettes et en œufs de qualité.
 - 2.1.1 Travailler étroitement dans le cadre du système national d'allocation pour répondre à la demande de façon opportune, moins les engagements commerciaux.

- 2.1.2 Examen et analyse des nouveaux outils prévisionnels utilisés pour le suivi des inventaires par programme et par système de production avec, comme objectif, d'atteindre une utilisation à 100 % d'ici 2021.
- 2.2** Effectuer des examens réguliers du fonctionnement du Système de transfert des contingents (STC) et assurer sa viabilité en ce qui concerne l'accès équitable et la transparence pour tous les producteurs.
 - 2.2.1 Examen et évaluation des commentaires formulés lors de la session de l'Atelier à l'intention des producteurs d'œufs et éleveurs de poulettes intitulée « Simplifier notre système de contingents : consultations auprès des producteurs et examen des politique et programmes ».
 - 2.2.2 Mise en œuvre des décisions du Conseil concernant le Système de transfert des contingents et les modifications aux programmes (comme la *réserve de location des pondeuses*) et les décisions en appui à la durabilité des producteurs plus petits en termes de contingents provinciaux attribués.
 - 2.2.3 Peaufinement continu des politiques de la Egg Farmers of Ontario sur les contingents à l'égard du Système de transfert des contingents afin d'assurer l'évolution du système de contingents, son adaptation et son renforcement en réponse aux besoins commerciaux et aux besoins actuels et futurs des producteurs d'œufs et éleveurs de poulettes.
 - 2.2.4 Poursuivre les rapports mensuels et les analyses périodiques afin de formuler des commentaires d'affaires à la direction et au Conseil en appui aux décisions visant le maintien des objectifs en matière d'équité et d'accessibilité.
 - 2.2.5 Poursuivre les analyses mensuelles des transactions de contingents en appui à la fonction continue de suivi du Système de transfert des contingents et des tendances liées aux objectifs des politiques sur les contingents.
 - 2.2.6 Examen des révisions au Système de transfert des contingents afin d'assurer que tout contingent offert à des fins de vente soit accessible de façon juste et équitable à tous les producteurs admissibles.
 - 2.2.7 Examen des achats et des ventes de contingents selon la taille de la production en appui aux objectifs des politiques de la Egg Farmers of Ontario sur les contingents.
 - 2.2.8 Examen et évaluation des tendances liées au nouveaux arrivants et des objectifs établis par la Egg Farmers of Ontario suite aux commentaires reçus dans le cadre du processus de révision de politique « Simplifier notre système de contingents ».
 - 2.2.9 Examen de l'impact sur les producteurs détenant moins de 5 000 unités de contingents en appui à l'évaluation continue des objectifs des politiques sur les contingents de la Egg Farmers of Ontario.
 - 2.2.10 Analyse des résultats du Système de transfert des contingents au cours des cinq dernières années par taille de producteur en appui à l'évaluation continue des objectifs des politiques sur les contingents de la Egg Farmers of Ontario.
- 2.3** Résoudre les problèmes de vérification dans les systèmes de logement alternatifs par l'entremise du Comité de vérification des troupeaux.
 - 2.3.1 Mise en œuvre des recommandations du Comité de gestion de la production approuvées par le Conseil concernant les enjeux liés à la vérification des troupeaux, le tout appuyé par un plan de travail du personnel d'ici l'été de 2020.

- 2.3.2 À l'aide des données d'analyse disponibles, identifier, élaborer et mettre en œuvre des mesures secondaires de vérification pour chaque système de logement afin de renforcer les procédures de décompte des troupeaux.
- 2.3.3 Mise en œuvre des méthodes identifiées de contrôle du système en appui à la vérification des troupeaux (par ex. : les commandes numérisées de pondeuses de remplacement, un système d'avis pour les jalons atteints dans le cycle du troupeau, un portail numérisé pour les producteurs de sorte qu'ils puissent transmettre des données comme la mortalité, une capacité de base en matière de rapports sur les décomptes des troupeaux, les oiseaux contingentés et d'autres programmes) dans le cadre de la *Stratégie en matière de technologie de l'information*.
- 2.3.4 D'ici le mois de juin 2020, compléter la vérification du projet pilote de transition dans le cadre du système de vérification des troupeaux 2.0.
- 2.3.5 Évaluer les modifications aux rôles et descriptions de tâches du personnel régional en lien aux besoins d'inspection modifiés comme résultat des modifications du Conseil aux politiques et programmes.
- 2.4** Officialiser un plan de surveillance des contrats d'élevage de poulettes par type de logement pour assurer que les contingents de production des éleveurs de poulettes soient maintenus par rapport à la demande de poules pondeuses.
 - 2.4.1 Fournir les résultats d'une analyse du contingent de production détenu par système de production, contingents de poulettes et d'œufs, et évaluation des options disponibles pour aligner les contingents par système de production afin de minimiser les besoins de location de poulettes.
- 2.5** Tenir une base de données à jour des prévisions de la capacité future prévue pour toutes les fermes d'élevage de poulettes et de pondeuses par type de logement.
 - 2.5.1 Collecte régulière de données dans le cadre du *Projet de transition des logements conventionnels à enrichis et des prix à la production*, par type de logement et selon les discussions entre les producteurs et les inspecteurs à la ferme.
 - 2.5.2 D'ici octobre 2020, mise en œuvre de capacités améliorées du système afin de cerner la capacité des poulaillers par type de logement, et examen des nouveaux outils prévisionnels pour 2021.
 - 2.5.3 Le gestionnaire du projet travaillera avec le service des contingents afin d'assurer le suivi des nouvelles constructions futures et des systèmes de logement. Ce travail a trait à l'identification des besoins des logements enrichis dans le cadre du *Projet de transition des logements conventionnels à enrichis et des prix à la production* durant le premier semestre de 2020 et, à plus long terme, l'évaluation des tendances liées à la transition aux nouveaux logements en réponse aux besoins du marché.
 - 2.5.4 Fournir une analyse trimestrielle aux Comités des poulettes et de gestion de la production, par système de logement et contingent détenu, dans les exploitations de poulettes versus les exploitations de pondeuses.
- 2.6** Collaborer avec le gouvernement fédéral et les intervenants de l'industrie pour veiller à ce que les nouvelles allocations de contingents tarifaires (CT) permettent au secteur de gérer l'accès accru de façon harmonieuse et de réduire au minimum les perturbations du marché.
 - 2.6.1 La Egg Farmers of Ontario appuiera les Producteurs d'œufs du Canada dans leurs efforts auprès des décideurs du gouvernement aux paliers provincial et national visant à assurer une allocation optimale et des modifications administratives résultant des hausses en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

- 2.7** Collaborer avec les Producteurs d'œufs du Canada pour qu'ils prennent des mesures concernant leur capacité de percevoir des redevances de commercialisation sur les produits importés.
- 2.7.1 La Egg Farmers of Ontario appuiera les Producteurs d'œufs du Canada dans leurs efforts auprès des décideurs du gouvernement aux paliers provincial et national visant à assurer que les redevances autorisées en vertu des accords commerciaux existants soient perçues sur les œufs importés en appui aux activités de commercialisation des œufs.
- 2.8** Continuer de veiller à ce que la réglementation actuelle en matière d'importation demeure en vigueur pour les produits mélangés (p. ex., les sandwiches de petit déjeuner).
- 2.8.1 La Egg Farmers of Ontario appuiera les Producteurs d'œufs du Canada dans leurs efforts auprès des décideurs du gouvernement aux paliers provincial et national visant à assurer que la réglementation actuelle sur les produits d'œufs mélangés protège le secteur contre les efforts de contournement des tarifs et les problèmes associés à l'augmentation de l'accès.
- 2.9** Collaborer avec les Éleveurs de poulettes du Canada et d'autres organismes provinciaux représentant les intérêts des éleveurs de poulettes de l'Ontario.
- 2.9.1 Travailler en appui aux Éleveurs de poulettes du Canada pour assurer le lancement efficace des *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et de soins aux animaux* pour poulettes.
- 2.9.2 Fournir le soutien à l'élaboration d'un coût de production tel que demandé par Serecon.
- 2.9.3 Travailler en collaboration avec les Éleveurs de poulettes du Canada et les intervenants provinciaux dans l'atteinte des objectifs stipulés dans leur plan stratégique.

3. Amélioration des opérations et de la productivité à la ferme

OBJECTIFS :

- 3.1** Assurer la conformité à longueur d'année au Programme d'*assurance de la qualité des œufs* et à d'autres règlements.
- 3.1.1 Créer un climat « d'AQO tous les jours » chez les producteurs d'œufs et les éleveurs de poulettes.
- 3.1.2 Renforcer l'importance du besoin de conformité en appui à un secteur viable doté d'un système réglementé de commercialisation.
- 3.1.3 Continuer d'appliquer des pénalités dans le cadre des *Programmes de salubrité des aliments à la ferme, de soins aux animaux et d'assurance de la qualité des œufs* lorsque les producteurs ne réussissent pas les éléments des programmes dans les délais prescrits.
- 3.1.4 Le manuel des *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et de soins aux animaux* sera mis à jour d'ici mars 2020.
- 3.1.5 Continuer à finaliser les mises à jour au manuel du programme pour poulettes à des fins d'approbation du contenu par le Conseil ainsi que le calendrier et les détails de mise en œuvre, le tout en collaboration avec les Éleveurs de poulettes du Canada.

- 3.2** Collaborer avec les producteurs et les intervenants de l'industrie afin de cerner et de relever les défis liés à la coordination d'une répartition plus uniforme des volumes et des dates de placement des poules, tout en répondant aux demandes des classificateurs et des consommateurs.
- 3.2.1 Fournir aux intervenants de l'industrie une analyse régulière des placements d'oiseaux et des attributions de contingents par *Semaine repère*.
- 3.3** Collaborer avec les Producteurs d'œufs du Canada pour assurer une interprétation claire des normes et des délais de mise en œuvre du Code de pratiques.
- 3.3.1 Poursuivre la communication avec le groupe de travail des Producteurs d'œufs du Canada sur l'adaptation du Code concernant les enjeux identifiés par les producteurs individuels ou les processus internes de la EFO afin d'assurer la prise de décisions d'interprétation appropriées au sujet des normes et du calendrier de mise en œuvre.
- 3.4** Maintenir en tout temps des pratiques de biosécurité à la ferme solides et cohérentes.
- 3.4.1 Promouvoir les procédures de biosécurité et d'intervention d'urgence auprès des producteurs.
- 3.4.2 Déployer tous les efforts pour disséminer des messages dans les communications avec les producteurs et lors des réunions de l'industrie pour encourager la vigilance continue.
- 3.5** Rationaliser et simplifier les opérations à la ferme et la « paperasserie ».
- 3.5.1 Mise en œuvre de la phase un de la *Stratégie en matière de technologie de l'information*, soit « puiser et déplacer » la base de données Access de la EFO à une base de données SQL d'ici le 1^{er} mars 2020.
- 3.5.2 Obtenir l'approbation du Conseil à l'endroit de la *Stratégie en matière de technologie de l'information* ainsi que les besoins budgétaires d'ici le 31 janvier 2020.
- 3.5.3 Élaborer et exécuter des consultations auprès de groupes de réflexion formés de producteurs et concernant la *Stratégie en matière de technologie de l'information* et les projets de transformation numérique d'ici le printemps 2020.
- 3.5.4 En collaboration avec le conseiller juridique de la Egg Farmers of Ontario, définir notre autorité et élaborer des politiques pour la numérisation des processus d'affaires.
- 3.5.5 Finaliser la phase deux de la *Stratégie de technologie de l'information* et débiter la mise en œuvre d'ici l'automne 2020 avec un portail renouvelé pour les producteurs et une réduction des présentations sur papier et la consignation manuelle par le personnel de la Egg Farmers of Ontario.
- 3.5.6 Veiller à ce que la *Stratégie de technologie de l'information* englobe des développements qui permettront à la Egg Farmers of Ontario de relier les données disponibles à un portail en ligne pour les producteurs et autres partenaires pour les aider à gérer leurs entreprises.
- 3.6** Veiller à ce que le secteur avicole dispose de plans et de capacités d'intervention robustes en cas de manifestation de maladies et de situations d'urgence.
- 3.6.1 Poursuivre la participation active du personnel au Feather Board Command Centre.
- 3.6.2 Poursuivre la participation active du personnel à l'Agricultural Response Materials Management Incorporated.
- 3.6.3 Solliciter les décisions du Feather Board Command Centre au sujet de la durabilité de l'Agricultural Response Materials Management Incorporated.

- 3.7** Stimuler l'innovation et l'amélioration continue des soins aux animaux, de la gestion à la ferme et de la qualité des œufs en appuyant et en investissant dans la recherche.
- 3.7.1 Poursuivre l'évaluation par la Livestock Research Innovation Corporation d'un projet de recherche possible sur la bronchite et les fausses pondeuses.
 - 3.7.2 Continuer à verser la contribution annuelle de 104 275 \$ de la Egg Farmers of Ontario à la Livestock Research Innovation Corporation afin de promouvoir la recherche dans le secteur avicole. La Livestock Research Innovation Corporation continuera de présenter des propositions de recherche au Comité de recherche de la Egg Farmers of Ontario à des fins d'approbation.
 - 3.7.3 Continuer à verser la bourse annuelle Donald Shaver de 58 000 \$ à l'Université de Guelph afin de promouvoir la production avicole durable.
- 3.8** Étudier les options qui pourraient permettre au milieu ovicole d'avoir accès et de connaître les ressources en matière de bien-être et de santé mentale.
- 3.8.1 Dresser un inventaire des programmes existants en matière de bien-être et de santé mentale ainsi que des ressources à la disposition des producteurs par le biais des groupes agricoles de l'Ontario et des fournisseurs commerciaux d'ici le mois de juin 2020 et élaborer des recommandations d'actions possibles dans le plan d'affaires 2021.
- 3.9** Tenir à jour un *Plan des protocoles d'urgence* pour la EFO, y compris les liens avec le *Plan de gestion des urgences* du centre de commandement du Feather Board (le cas échéant).
- 3.9.1 Compléter un examen complet de notre *Plan des protocoles d'urgence* d'ici le mois de décembre 2020.

4. Maintien de la confiance des consommateurs

OBJECTIFS :

- 4.1** Un plus grand nombre de consommateurs choisissent quotidiennement des œufs de l'Ontario.
- 4.1.1 Motiver la demande en faisant la promotion de la valeur nutritive et fonctionnelle des œufs auprès des consommateurs, professionnels de la santé et partenaires des services alimentaires.
 - 4.1.2 Exécuter des stratégies en appui à l'augmentation des achats d'œufs et promouvoir toutes les occasions de repas (avec messages à la consommation tels « un œuf de plus par semaine » et « des œufs n'importe quand »).
 - 4.1.3 Lancement d'une nouvelle plateforme publicitaire durant le premier trimestre de 2020 mettant en vedette de *vrais producteurs et de vrais œufs*. Des messages seront élaborés pour que le marketing réponde efficacement aux enjeux qui guettent le secteur au cours des trois à cinq prochaines années.
 - 4.1.4 Continuer à livrer régulièrement du contenu dans les médias sociaux en appui à une stratégie d'engagement à l'endroit de réseaux multiples de médias sociaux avec point de mire sur les familles de l'Ontario qui se livrent à la production d'œufs et à l'élevage des poulettes.
 - 4.1.5 Continuer à offrir un robuste programme de recettes qui inclut l'élaboration de 12 nouvelles recettes à base d'œufs (y compris deux cartes d'épices) en 2020 afin de

promouvoir la polyvalence des œufs et appuyer les objectifs d'augmentation en faisant valoir la consommation d'œufs lors de multiples occasions de repas.

- 4.2** Continuer de respecter des normes de calibre mondial en matière de salubrité des aliments et de bien-être des animaux.
 - 4.2.1 Accroître la confiance des consommateurs par la promotion du programme d'*Assurance de la qualité des œufs* avec marketing stratégique à l'appui et des messages imprimés, sur le Web et dans les médias sociaux.
 - 4.2.2 Obtenir l'acceptation et l'approbation de l'*Assurance de la qualité des œufs* par les épiceries au détail, les services alimentaires et le secteur institutionnel en collaboration avec les classificateurs de l'Ontario.
- 4.3** Accroître la confiance du public en faisant la promotion d'une image positive des familles de producteurs d'œufs et d'éleveurs de poulettes.
 - 4.3.1 Mise en œuvre de stratégies de sensibilisation qui maintiennent et augmentent la confiance dans notre produit.
 - 4.3.2 Continuer à rechercher de nouvelles occasions qui créent de solides relations entre les familles de producteurs d'œufs et d'éleveurs de poulettes et leurs communautés.
 - 4.3.3 Inclure une « rubrique » de zone dans chaque numéro du bulletin la *Cacasseuse* afin de partager et d'optimiser le succès des activités locales.
- 4.4** Étudier les possibilités de travailler avec d'autres organisations de produits agricoles sur des communications de défense des intérêts des consommateurs dans l'ensemble du domaine de l'alimentation afin d'accroître la confiance du public consommateur.
 - 4.4.1 Continuer à appuyer l'initiative du Conseil des présidents et engager un cabinet de marketing pour élaborer un programme de représentation multisectorielle à des fins d'examen par le Conseil en 2020.
- 4.5** Démontrer l'engagement de la Egg Farmers of Ontario envers la responsabilité sociale et la durabilité.
 - 4.5.1 Maintenir notre appui à l'endroit du *Programme de dons d'œufs* auprès de Feed Ontario (anciennement l'Association des banques d'aliments de l'Ontario) en donnant une valeur annuelle de 250 000 \$ en œufs.
 - 4.5.2 Compléter le contrat actuel renouvelé d'une année pour l'année scolaire 2019-2020 avec Nutrition des élèves de l'Ontario et conclure un partenariat pluriannuel.
- 4.6** Accroître les connaissances sur les pratiques agricoles et les systèmes de logement durables de sorte que les consommateurs fassent des choix éclairés.
 - 4.6.1 Élaborer des ressources éducatives expliquant la durabilité de la production d'œufs à des fins d'utilisation dans tous les réseaux de communication de la Egg Farmers of Ontario.

5. Assurance d'une bonne gouvernance et de communications efficaces avec les producteurs

OBJECTIFS :

- 5.1** Élaborer et mettre en œuvre un Code de conduite à l'intention du Conseil, du personnel et des producteurs, y compris des processus de règlement des différends et leurs conséquences.

- 5.1.1 Tenir des consultations avec le personnel, les producteurs et le Conseil d'administration.
- 5.1.2 Un Code de conduite pour le Conseil, le personnel et les producteurs sera présenté au Conseil d'administration et producteurs et finalisé d'ici le premier trimestre de 2020.

5.2 Améliorer continuellement l'efficacité du Conseil.

- 5.2.1 Procéder à un examen annuel du rendement des administrateurs et au processus d'évaluation du Conseil.
- 5.2.2 Fournir une formation en gouvernance et un processus d'intégration des nouveaux administrateurs.
- 5.2.3 Tenir une séance annuelle d'évaluation du directeur général menée par une tierce partie avec des séances de suivi en avril et en août par l'Exécutif et le Conseil.
- 5.2.4 Établir un calendrier d'examen et de mise à jour des Politiques de gouvernance de la Egg Farmers of Ontario conformément au plan stratégique.
- 5.2.5 Continuer à améliorer le processus d'élaboration de politiques de la Egg Farmers of Ontario.

5.3 Rehausser l'efficacité des communications avec les producteurs.

- 5.3.1 Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'un protocole régissant les messages et d'un plan annuel de communication à des fins d'utilisation par tous les services de l'organisation.
- 5.3.2 Évaluer l'efficacité des communications avec les producteurs chaque année par le biais d'un sondage et(ou) de séances de commentaires.

5.4 Améliorer l'efficacité des comités du Conseil par un examen annuel du mandat, des politiques de gouvernance et des plans de travail de chaque comité.

- 5.4.1 Examen par chaque comité du Conseil lors de leur première réunion avec recommandations présentées à la réunion régulière suivante du Conseil d'administration à des fins d'approbation officielle.

5.5 Continuer de recueillir régulièrement les commentaires des producteurs lors des réunions de zone, régionales et générales tenues à leur intention.

- 5.5.1 Solliciter la participation active des producteurs au processus de planification stratégique.
- 5.5.2 Continuer à tenir des séances ouvertes et des périodes de questions lors de l'Assemblée générale annuelle et de l'Atelier à l'intention des producteurs d'œufs et éleveurs de poulettes de sorte que les producteurs puissent exprimer leurs idées, leurs commentaires et leurs suggestions.
- 5.5.3 Continuer à présenter des rapports de réunions et de zone lors des réunions mensuelles du Conseil de sorte que les administrateurs puissent faire valoir les idées, les questions et les suggestions de leurs zones respectives.

5.6 Continuer d'offrir des services et des ressources en français, le cas échéant.

- 5.6.1 Des services en français sont offerts lors de l'Atelier à l'intention des producteurs d'œufs et éleveurs de poulettes, durant la réunion annuelle et lors des élections de la zone 10 ainsi que durant la réunion d'été. Les politiques, règlements et bulletins mensuels sont aussi offerts en français.

- 5.6.2 Continuer à offrir les politiques, la documentation des réunions et les bulletins mensuels en français.
- 5.6.3 Continuer à offrir les politiques et la documentation des réunions en français lorsque la chose est appropriée comme les communications de la Egg Farmers of Ontario avec les producteurs et le matériel à distribuer lors des réunions de la zone 10.

5.7 Continuer de coordonner des consultations régulières, au besoin, avec le *Comité consultatif de l'industrie des œufs*, la Commission de commercialisation des produits agricoles et les intervenants et partenaires de l'industrie afin de maintenir et d'améliorer les possibilités de participation et les relations de travail.

- 5.7.1 Travailler avec la Commission de commercialisation des produits agricoles pour tenir des réunions annuelles du Comité consultatif de l'industrie des œufs. Continuer à convoquer des réunions ad hoc additionnelles avec les sous-comités d'intervenants de l'industrie responsables d'enjeux spécifiques et avec nos partenaires lorsque nécessaire pour traiter les questions émergentes.

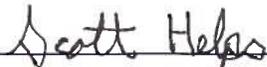
5.8 Évaluer, sur une base annuelle, le rôle et les services des membres du Conseil d'administration de la EFO représentant les intérêts des producteurs d'œufs de l'Ontario auprès des Conseils d'administration des Producteurs d'œufs du Canada, des Éleveurs de poulettes du Canada et d'autres intervenants (p. ex. le Conseil de l'industrie avicole, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, Farm & Food Care, etc.).

- 5.8.1 Les représentants de la Egg Farmers of Ontario auprès de divers Conseils (Producteurs d'œufs du Canada, Farm and Food Care Ontario, Fédération de l'agriculture de l'Ontario, le Poultry Industry Council et les Éleveurs de poulettes du Canada) seront élus annuellement lors de la réunion d'avril du Conseil d'administration.
- 5.8.2 Les représentants élus de la Egg Farmers of Ontario assisteront aux réunions tel que requis auprès des divers Conseils (Producteurs d'œufs du Canada, Farm and Food Care Ontario, Fédération de l'agriculture de l'Ontario, le Poultry Industry Council et les Éleveurs de poulettes du Canada) et présenteront un rapport lors des réunions mensuelles du Conseil d'administration.

SIGNATAIRES DE LA EFO AU PLAN D'AFFAIRES 2020


Président, Administrateur de la zone 6, Scott Graham

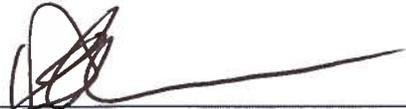
12-5-19.
Date


Vice-président, Administrateur de la zone 1, Scott Helps

12-5-19
Date


Administrateur de la zone 2, Lorne Benedict

12-5-19
Date


Administrateur de la zone 3, Dan Veldman

12-5-19
Date


Administrateur de la zone 4, Roger Pelissero

12-5-19
Date


Administrateur de la zone 5, Brian Miller

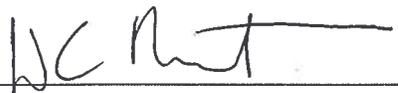
12-5-19
Date


Administrateur de la zone 7, Scott Brookshaw

12-5-19
Date


Administrateur de la zone 8, George Pilgrim

Dec. 5 2019
Date


Administrateur de la zone 9, Craig Hunter

Dec. 5/19
Date


Administrateur de la zone 10, Marc Bourdon

Dec 5/19
Date


Administrateur du secteur des poulettes, Andrew DeWeerd

Dec 5/19
Date


Directeur general, Harry Pelissero

Dec 5/19
Date